

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-5-1

**N° applicatif 3668**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS QUI OEUVRENT POUR LA LANGUE ET LA CULTURE RÉGIONALES D'ALSACE**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace entend jouer pleinement son rôle en matière de bilinguisme, politique prioritaire, par l'allocation de moyens significatifs. Les partenaires associatifs œuvrent aux côtés de la collectivité pour une meilleure lisibilité de la langue et de la culture régionale d'Alsace. Il vous est proposé de reconduire à l'identique les subventions de fonctionnement annuellement versées à ces associations pour un montant total de 36 000 € destinées à la réalisation de projets de 4 associations partenaires de la collectivité, réparties comme suit :

La Fédération Alsace Bilingue – Verband Zweisprachiges Elsass, pour un montant de 12 000 €,

L'association Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft, pour un montant de 10 000 €,

L'association de parents d'élèves ELTERN Alsace, pour un montant de 8 000 €,

ABCM - Zweisprachigkeit, pour un montant de 6 000 €.

### **La Fédération Alsace Bilingue - Verband zweisprachiges Elsass :**

Créée en février 2014, elle regroupe 22 associations alsaciennes actives dans le domaine de la promotion de la langue et culture régionales dont les principales sont : APEPA, ABCM Zweisprachigkeit, ELTERN Alsace, Culture et Bilinguisme, Initiative Citoyenne d'Alsace, Heimetsproch un Tradition, Fonds International pour la Langue Alsacienne, Fondation Entente Franco-Allemande, Grenz-Up.

Ces associations ont fait le choix d'adhérer à cette fédération pour pouvoir agir ensemble et réaliser des actions coordonnées de développement et de promotion pour la langue et la culture régionales. Ses membres sont actifs pour la défense des intérêts de la politique régionale des langues.

L'association a obtenu une aide directe de 12 000 € en 2020 complétée par une aide exceptionnelle de 5 000 € dans le cadre du fonds de soutien à la vie locale (soit un total de 17 000 € cumulés des deux ex Conseils Départementaux alsaciens). En 2021, elle a obtenu une aide de 12 000 €. Pour l'exercice 2022, elle sollicite une aide de 12 000 € pour son fonctionnement et la conduite de projets ainsi que pour la promotion d'actions mises en œuvre par ses structures membres.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 12 000 € pour l'exercice 2022.

### **L'association Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft**

Créée en 1968, elle intervient en faveur de la langue et de la culture régionale notamment au travers de sa revue *Land un Sproch* (créée en 1976). Elle gère un Centre Culturel Alsacien basé au centre de Strasbourg, propose des cours de dialecte alsacien et organise des colloques, des séminaires. Elle est présente à des salons du livre, dispose d'outils de communications (internet, Facebook) et agit auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration de la situation de la langue dans l'enseignement et la vie sociétale. Pour l'exercice 2022 elle souhaite également relancer et renforcer les relations culturelles transfrontalières rhénanes.

L'association a obtenu une aide cumulée de 9 000 € en 2020 des deux ex Conseils Départementaux alsaciens et 6 000 € en 2021. Elle sollicite une aide de 10 000 € pour son fonctionnement en 2022.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'exercice 2022.

### **ELTERN Alsace :**

Créée en 1995, les missions de l'association sont l'accompagnement à la création de nouveaux sites bilingues dès les classes de maternelles, la continuité de l'enseignement bilingue en élémentaire, collège et lycée, la diffusion de l'information et le soutien aux parents et aux élèves bilingues.

L'association est le principal partenaire, aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la mise en œuvre des conventions cadre et opérationnelle quadripartites conclues avec l'Education nationale. Elle est également partenaire des collectivités pour les projets EUROSTAGE 2020 (découverte du monde de l'entreprise en Allemagne ou en Suisse pour les élèves de 3<sup>ème</sup> bilingues), de RecrutORRs (Centre tri-nationale du Rhin supérieur de recrutement pour les métiers de l'enseignement bilingue et de la promotion de la langue régionale).

Ces deux projets sont cofinancés par des fonds européens FEDER du programme INTERREG V. L'association a obtenu une aide de 8 000 € de l'ex Département du Haut-Rhin en 2020 ainsi que 8 000 € de la CeA en 2021 et sollicite une aide de 8 000 € pour son fonctionnement en 2022.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 8 000 € pour l'exercice 2022.

### **ABCM Zweisprachigkeit** (Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle) :

Créée en 1990, l'association a pour but d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge. En 1991 les premières classes ont été ouvertes en Alsace.

A la rentrée de septembre 2021, elle accueille 900 élèves sur 10 sites en Alsace (+ 2 à Sarreguemines) dont 6 proposent un enseignement de la langue régionale par immersion totale :

- Bas-Rhin : Schweighouse-sur-Moder, Saverne, Strasbourg, Gerstheim (immersion), Haguenau (immersion)
- Haut-Rhin : Moosch, Ingersheim (immersion), Mulhouse (immersion), Lutterbach (immersion), Muespach (immersion)

L'association souhaitait fêter ses 30 ans en 2020 mais la crise sanitaire est venue perturber cette ambition. La manifestation aura finalement lieu ce 11 juin 2022 à Strasbourg dans le parc du Château de Pourtalès. ABCM sollicite une aide entre 8 000 et 10 000 € pour subvenir aux frais de ces festivités.

Au regard du budget prévisionnel transmis par l'association à l'occasion de la célébration des 30 ans, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour couvrir les frais de location du parc.

La Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 25 avril 2022, a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Accorder les subventions de fonctionnement suivantes conformément aux conditions du règlement budgétaire et financier :
  - 12 000 € pour la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass ;
  - 10 000 € à l'Association Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft ;
  - 8 000 € pour ELTERN Alsace, association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue ;
  - 6 000 € à l'association ABCM – Zweisprachigkeit.

Ces subventions seront imputées sur l'opération P046O003 - Aides aux associations (Natana 1969 - chapitre 65 - nature 65748 – fonction 288) du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY